



MAIRIE
D'OUVEILLAN
11590

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2019

Etaient présents : G. CRIBAILLET - B.CALVEL - D. TAILLADES - L. DE LA PALLIERE - H.GAUBERT - M.GUILHAUMOU - JB. RENOUARD - D. THION - N. BABOU - G. ANTILLER - R. MOURET

Formant la majorité des membres en exercice :

Excusés avec procuration : H. SARRIO

Excusés sans procuration : B.VIVEN - PP. CALLEGARIN - M.HIREL - A. CABOULET - C. DECOURT

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30.

Il nomme H.GAUBERT, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2019

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2019 est soumis au vote.

12 pour

2 – Délibérations à prendre

La délibération du Grand Narbonne n'étant pas encore votée, il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération sur la gestion des eaux pluviales.

12 pour

**N° 56 – CONVENTION DE PARTENARIAT RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DU GRAND NARBONNE -
SITE INTERNET RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Grand Narbonne continue de développer son réseau de lecture publique qui donne la possibilité à chaque commune du territoire de bénéficier de nouveaux services culturels.

Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter les modifications de cette convention « site internet réseau de lecture publique » en conservant les mêmes options que précédemment et DONNE pouvoir au Maire pour signer la présente convention.

12 pour

**N° 57 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020 – MISE EN ACCESSIBILITE DE LA
VOIRIE SUITE AU PAVE COMMUNAL – TRANCHE 1**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) avait été construit pour améliorer ces espaces.

Il faut solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020 et cela pour une 1^{ère} tranche.

En effet, le coût total des travaux est estimé à 832 690,00 € H.T. Il est donc nécessaire de créer des tranches de travaux pour ne pas alourdir de manière conséquente le budget 2020. Le coût de la 1^{ère} tranche s'élève donc à 80 500,00 € H.T..

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet de mise en accessibilité de la voirie pour un montant global de 80 500,00 € H.T., DECIDE de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. 2020, une subvention de 40 % sur le projet de la mise en accessibilité de la voirie, dont le montant est estimé à 80 500,00 € H.T. et MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant ce dossier.

12 pour

N° 58 – ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à 2113-8 et L. 2112-1 et L. 2112-3,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence, marché à procédure adaptée (MAPA), publié le 18 juillet 2019 concernant : « La rénovation de l'éclairage public de la Commune d'Ouveillan »,

Vu l'ouverture des plis du 18 septembre 2019 à 17h00, l'ensemble des dossiers transmis, tenant compte des éléments du cahier des charges du marché, a été analysé.

La société DEBELEC remporte le MAPA avec une offre la mieux-disante dont le montant est de 43 464,80 € H.T..

Le Conseil Municipal DECIDE de retenir la société DEBELEC comme titulaire du MAPA et MANDATE Monsieur le Maire pour signer les éléments liés à cette attribution.

12 pour

N° 59 – ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC – MAISON DES ASSOCIATIONS TRANCHE 1

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à 2113-8 et L. 2112-1 et L. 2112-3,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence, marché à procédure adaptée (MAPA), publié le 27 septembre 2019 concernant : « L'extension et la rénovation de la Maison des Associations – Tranche 1 », concernant les lots 3 (gros œuvre), 7 (étanchéité), 8 (menuiseries extérieures) et 9 (façades),

Vu l'ouverture des plis du 24 octobre 2019 à 18h00, l'ensemble des dossiers transmis, tenant compte des éléments du cahier des charges du marché, a été analysé.

Les offres les mieux-disantes pour chacun de ces lots sont les suivantes :

- Le lot 3 est remporté par la société ABELLO BATIMENT dont le montant est de 369 575,21 € H.T.,
- Le lot 7 est remporté par la société EPE dont le montant est de 56 021,15 € H.T.,
- Le lot 8 est remporté par la société COURCIERES dont le montant est de 45 169,00 € H.T.,
- Le lot 9 est remporté par la société CATALA dont le montant est de 34 298,70 € H.T..

Le Conseil Municipal DECIDE de retenir les sociétés ABELLO BATIMENT pour le lot 3, EPE pour le lot 7, COURCIERES pour le lot 8 et CATALA pour le lot 9 comme titulaires du MAPA et MANDATE Monsieur le Maire pour signer les éléments liés à ces attributions.

11 pour – 1 abstention

N° 60 – CONSTITUTION D’UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES C2424 ET C2425

La Commune d’Ouveillan est propriétaire de deux parcelles cadastrées C2424 et C2425.

Ces parcelles sont accolées aux parcelles C2420, C484, C2379, C2423 et C2422

Aujourd’hui, dans le cadre de la vente de la parcelle C2420 par un particulier vers un autre particulier, il est demandé à la Mairie de créer une servitude légale de passage permettant d’accéder à la parcelle concernée.

Le Conseil Municipal APPROUVE la création de cette servitude légale de passage et MANDATE Monsieur le Maire pour signer les éléments liés à cette création.

12 pour

N° 61 – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du Patrimoine Populaire de proximité.

Il informe des actions menées par la Fondation du Patrimoine, en déclinant les possibilités d’action pour mettre en valeur le patrimoine : mécénat des particuliers et des entreprises, les subventions d’abondement, ...

Il rappelle que la grange cistercienne de FONTCALVY a besoin d’être restaurée et mise en sécurité.

L’adhésion permettra de répondre à l’appel à projet pour les travaux de FONTCALVY en déposant un dossier avant le 31 décembre 2019 (idéalement avant la commission du 12 décembre 2019).

Le Conseil Municipal APPROUVE l’adhésion à la Fondation du Patrimoine pour la somme de 160 €, ACCEPTE l’aide de la Fondation du Patrimoine dans son projet de restauration de la grange cistercienne de FONTCALVY et MANDATE Monsieur le Maire pour signer les éléments liés à cette adhésion et à l’appel à projets pour la restauration de la grange cistercienne de FONTCALVY.

12 pour

N° 62 – FONCTIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

Vu la délibération n° 2017-63 du 18 octobre 2017,

Il convient de procéder à des changements dans la distribution des délégations et des indemnités des adjoints.

Mme Morgane TATIN (ex-HIREL) a proposé sa démission courant 2019. Espérant une issue différente, il s'avère que la situation n'a pas évolué.

Dans l'attente de l'aval de la Préfecture de l'Aude, il convient de retirer à Mme Morgane TATIN (ex-HIREL) les délégations suivantes :

- Urbanisme,
- Environnement,
- Développement économique.

De fait, il convient également de lui retirer l'indemnité brute de 281,98 € H.T..

Ces changements prendront effet à compter du 1^{er} décembre 2019.

Le Conseil Municipal APPROUVE les changements du bureau municipal.

12 pour

N° 63 – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ACHAT DE MATERIEL POUR LE RASED DE COURSAN

Vu la Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec les mairies de Coursan, Cuxac d'Aude et Fleury d'Aude pour acheter une mallette de test 3/6 ans « WWPPSI-IV » pour la Psychologue Scolaire d'un montant de 1 786,74 € TTC.

Chaque commune participera au financement de ce matériel au prorata des élèves inscrits dans les écoles élémentaires selon la répartition suivante :

- Coursan : 34,65 % soit 619,11 €
- Cuxac d'Aude : 24,42 % soit 436,32 €
- Fleury d'Aude : 23,49 % soit 419,70 €
- Ouveillan : 17,44 % soit 311,61 €

Le Conseil Municipal DECIDE de participer à l'achat de ladite mallette pour 311,61 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.


12 pour

QUESTIONS DIVERSES : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

OUVEILLAN, le 3 décembre 2019

Le Maire,



Gérard CRIBAILLET.